



n° 45 - Janvier 2017

Chronique Virsonnaise



Virson - Commune de Charente-Maritime

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal vous présentent
leurs meilleurs voeux de bonheur et santé pour l'Année **2017**

Mairie de Virson

1 Place du souvenir - 17290 Virson
Téléphone et télécopie : 05.46.35.51.96
@ : virson@mairie17.com

Horaires d'ouvertures de la mairie

Lundi : 8h30-12h30 ; 13h00-18h00
Mardi : 8h00-12h30
Mercredi : 8h00-12h30 ; 13h00-17h00
Jeudi : 8h00-12h30
Vendredi : 8h00-12h30 ; 13h00-17h00

SOMMAIRE

Le mot du Maire.....	2
Budget.....	3
PLUi-H.....	4
Résultats recensement.....	5
Recensement JDC.....	5
Assainissement collectif.....	5
Cyclad.....	6
Stop pub.....	6
Brûlage interdit.....	7
Chiens errants.....	7
Virson, Terre Saine.....	7
Zéro phyto.....	8
Aunis 2i.....	9
CAC.....	9
Travaux.....	10
Octobre Rose.....	11
Cérémonie du 11 novembre.....	12
Bibliothèque.....	12
Départ à la retraite.....	13
Repas des Aînés.....	13
Concert à l'église.....	13
Pique-nique du 14 juillet.....	13
Vie de l'école.....	14
Virson s'anime.....	16
Les Petites Mains Virsonnaises.....	17
Mon Instant Détente.....	17
Les Archers de Virson.....	18
ACCA Virson.....	18
Fan Zone des Roulières.....	19
Les Croqueurs de Pommes.....	19
Souvenirs, souvenirs.....	20
Taxi Mouettes.....	21
A votre service.....	22
Dates à retenir.....	22
Les commissions communales.....	22

Chronique Virsonnaise n°45

Directeur de la publication : Thierry PILLAUD
Crédit photos : commune de Virson

Réalisation :

S.A.R.L Editions Conseils Informations
Rue Mireport 33310 LORMONT
Tél. 05 56 06 84 45 - Fax 09 81 38 29 12
www.conseil-information.com
Diffusion gratuite
Reproduction totale ou partielle interdite

LE MOT DU MAIRE

Chères Virsonnaises, chers Virsonnais,

En ce début d'année 2017, je souhaite revenir sur l'année écoulée. 2016 fut, encore une fois, une année terrible sur le front des attentats : Magnanville, Nice, Saint Etienne de Rouvray, attentat échoué au coeur de Paris à proximité de Notre-Dame. Les forces de police et de gendarmerie de notre pays sont très sollicitées depuis janvier 2015.

Tous ces événements nous rappellent que nous devons avoir une vigilance de tous les instants tout en évitant de tomber dans la psychose. Nous savons bien que dans nos campagnes le risque est bien moindre qu'en milieu urbain, il faut malgré tout rester prudent.

2017 va être une année chargée électoralement. En effet, les échéances électorales qui approchent sont un moment important de la vie des Français. La période tourmentée que nous vivons ne doit pas être prétexte au repli sur soi et ne doit pas réveiller les vieux démons. La tâche qui attend le prochain Président qui sera élu en mai 2017 est immense tellement l'attente des Français est grande sur le front de la sécurité, de l'emploi, du pouvoir d'achat, de l'éducation, de la réduction des inégalités, etc...

Concernant la Communauté de Communes Aunis-Sud, plusieurs compétences deviennent obligatoires :

- la politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales,
- l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage,
- la collecte, la valorisation et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

La CDC Aunis-Sud va faire réaliser pour chaque commune un inventaire des zones humides. Cette étude est obligatoire pour l'élaboration du PLUiH. (Plan Local d'Urbanisme intercommunal-Habitat)

Le 1^{er} juillet 2016, Mme Lignerou, secrétaire de mairie depuis 29 ans, a pris sa retraite. Il est toujours émouvant de quitter son poste après tant d'années passées au service d'une commune.

Concernant les travaux sur notre commune, début 2016, nous avons mis l'accent sur la sécurité routière avec la pose des ralentisseurs sur la rue de la Rochelle et à l'entrée du bourg, route d'Anais. Ces aménagements ont contribué à faire ralentir les véhicules traversant le village et ainsi répondre à une demande de sécurisation du centre bourg, à proximité des écoles et de la mairie.

Les travaux de voirie réalisés sur le Bois de l'Encens ont permis de sécuriser une chaussée déformée et usée par le temps. Le problème

d'eau stagnante au milieu du village a été réglé grâce à la pose de bordures de trottoir.

Le dossier d'assainissement collectif pour le bourg suit son cours et va se concrétiser dans les prochains mois.

Nos habitudes en matière de collecte des ordures ménagères ont été bouleversées. Le ramassage en bacs mécanisé et les nouveaux jours de collecte nous ont sans doute perturbés au début. Très vite, les nouvelles habitudes prennent le dessus et tout rentre dans l'ordre.

A l'école, une fresque a été réalisée sur le pignon côté rue, des crayons géants ont été disposés le long du parking, un circuit a été tracé dans la cour de récréation et un panneau de basket a été installé.

La toiture de l'église a été restaurée durant l'été et les joints du pilier sud-est ont été refaits. Le jardin du Souvenir a été terminé début novembre.

En mars, un deuxième concert de cuivres a été donné dans l'église. En avril, une animation récréative s'adressant au jeune public et animée par Aunis2i a eu lieu sur la plaine de jeux. Les portes ouvertes de la bibliothèque, le samedi 19 novembre avec lecture de contes et ateliers créatifs s'adressaient aussi aux enfants.

Une étude de faisabilité pour la construction d'une salle des fêtes a été demandée à la SEMDAS. Le Conseil Municipal a décidé de lancer ce projet.

La salle du Conseil va être restaurée et mise aux normes accessibilité.

Depuis le début de ce mandat, beaucoup de choses ont été réalisées sans que les impôts n'aient été augmentés.

En ce mi-mandat, l'équipe municipale a beaucoup travaillé et je la remercie pour son engagement. Nous allons continuer sur cette voie en poursuivant notre action d'amélioration de notre environnement, de notre quotidien et en ayant toujours à l'esprit cette célèbre citation de l'écrivain américain, Dale Carnegie : « Faites votre mieux. Ensuite, ouvrez votre vieux parapluie et promenez-vous tranquillement sous l'averse des critiques qui ne pourront plus vous atteindre ».

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente année 2017, santé et bonheur.

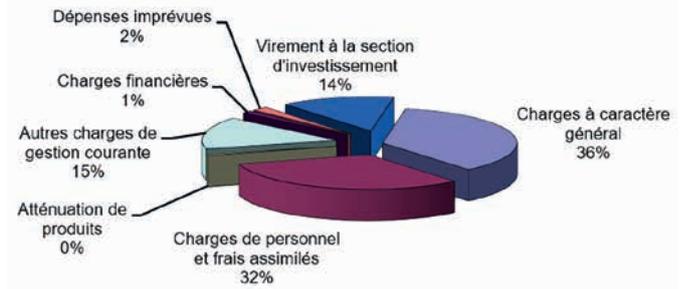
Thierry Pillaud.



BUDGET PRIMITIF 2016

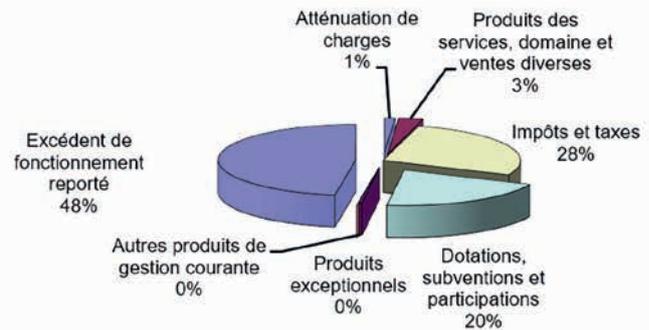
Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général	282 994,43
Charges de personnel et frais assimilés	247 000,00
Atténuation de produits	3 600,00
Autres charges de gestion courante	116 700,00
Charges financières	9 500,00
Dépenses imprévues	15 000,00
Virement à la section d'investissement	106 877,61
TOTAL DEPENSES	781 672,04



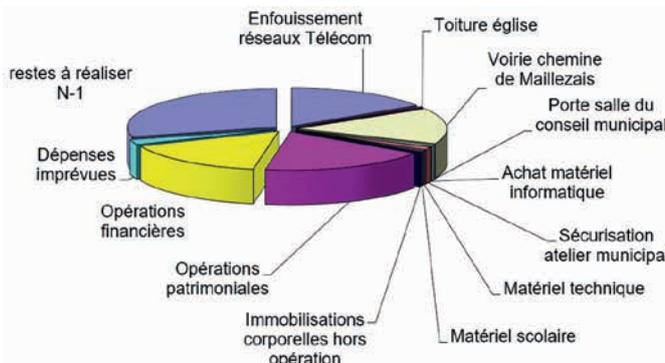
Recettes de fonctionnement

Atténuation de charges	10 000,00
Produits des services, domaine et ventes diverses	22 110,00
Impôts et taxes	215 589,00
Dotations, subventions et participations	158 652,00
Autres produits de gestion courante	3 270,00
Produits exceptionnels	60,00
Excédent de fonctionnement reporté	371 991,04
TOTAL RECETTES	781 672,04



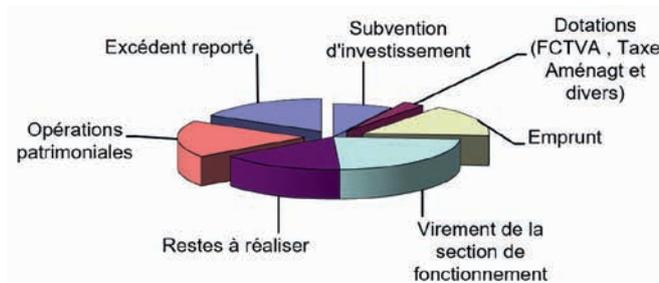
Dépenses investissement

Enfouissement réseaux Télécom	-73 500,00
Toiture église	2 000,00
Voirie chemine de Maillezais	70 000,00
Porte salle du conseil municipal	3 000,00
Achat matériel informatique	1 000,00
Sécurisation atelier municipal	5 000,00
Matériel technique	2 000,00
Matériel scolaire	1 500,00
Immobilisations corporelles hors opération	2000,00
Opérations patrimoniales	84 320,00
Opérations financières	74 301,00
Dépenses imprévues	10 000,00
restes à réaliser N-1	135 000,00
TOTAL DEPENSES	316 621,00



Recettes investissement

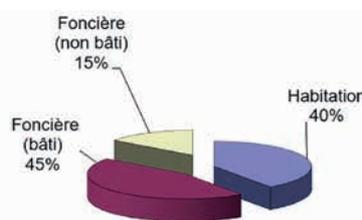
Subvention d'investissement	35 000,00
Dotations (FCTVA , Taxe Aménagt et divers)	12 700,00
Emprunt	-73 500,00
Virement de la section de fonctionnement	106 877,61
Restes à réaliser	73 500,00
Opérations patrimoniales	84 320,00
Excédent reporté	77 723,39
TOTAL RECETTES	316 621,00



Taux de fiscalité 2016

Vote des 3 taxes

	Taux 2016	Produit
Habitation	9,52 %	79 816 €
Foncière (bâti)	17,93 %	89 220 €
Foncière (non bâti)	62,58 %	29 413 €
TOTAL		198 449 €



Le PLUi-H : un outil pour penser votre territoire de demain

Soucieuse de valoriser son cadre de vie et d'organiser harmonieusement son développement, la Communauté de Communes Aunis Sud s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Plan Local de l'Habitat. Son objectif ?

- Définir les grandes orientations d'aménagement du territoire et pour les quinze prochaines années ;
- Déterminer une politique et des objectifs en matière d'habitat durable, solidaire et répondant aux besoins actuels et futurs du territoire.

Ce projet de territoire devra s'inscrire dans un contexte territorial et législatif nouveau (prise en compte du périmètre de la Communauté de Communes, évolutions du Code de l'urbanisme, lois Grenelle, loi ALUR). L'élaboration de ce document stratégique d'urbanisme se fera avec vous : c'est pourquoi, tout au long de l'avancement des études, une large période de concertation prendra place afin de réfléchir ensemble à l'avenir du territoire et construire un projet durable, ambitieux et partagé.

Le PLUi-H : qu'est-ce que c'est ? pourquoi ?

Bien sûr, l'objectif d'un PLUi-H consiste à régler l'occupation des sols du territoire intercommunal via la détermination de règles de constructions applicables à toutes les communes d'Aunis Sud, qui remplacera à terme les documents d'urbanisme communaux. Mais le PLUi-H aura également pour ambition de **concrétiser une politique d'aménagement reposant sur un véritable projet de territoire durable**, qui prend en compte et articule des thématiques diverses : agriculture, développement économique, commerces et équipements, habitat, énergie et climat, paysage, biodiversité, etc.

L'élaboration du PLUi-H constitue donc une opportunité de **questionner l'état actuel du territoire et de développer un projet pour répondre aux besoins présents et futurs d'Aunis Sud**, et mettre en œuvre un urbanisme de qualité et ce dans une perspective de développement durable. Valorisation du cadre de vie, préservation de l'identité du territoire et de ses paysages caractéristiques, réponses adaptées aux demandes de logement, politiques de développement local en matière d'emploi, de tourisme, d'attractivité résidentielle, de développement commercial, protection de l'environnement et de la biodiversité... Autant d'enjeux auxquels le PLUi-H devra répondre tout en respectant les documents d'urbanisme supracommunaux, tels que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays d'Aunis, approuvé et qui entrera bientôt en révision.

Le PLUi-H, un outil pour également imaginer l'habitat de demain

- Le PLUi d'Aunis Sud aura également valeur de Plan Local de l'Habitat. Celui-ci a pour ambition :
- De déterminer les capacités d'accueil du territoire en matière de logements, afin d'atteindre les objectifs fixés par le Schéma de Cohérence Territorial tout en prenant en compte les capacités d'accueil et les sensibilités locales propres à chaque commune du territoire ;
- De proposer des dispositions visant à la diversification des formes et types d'habitat, afin de répondre
- aux besoins actuels et futurs des habitants ;
- De répondre aux besoins en matière d'équipements et de réseaux locaux.

Les étapes du projet



La construction du PLUi-H s'articule en cinq grandes étapes clés, l'une alimentant l'autre pour aboutir à un projet cohérent :

- **Le diagnostic** : première grande étape de la démarche, il a pour ambition de dresser un état des lieux du territoire et d'identifier les enjeux à prendre en compte pour un projet durable sur de grandes thématiques telles que l'habitat, la démographie, l'économie, les espaces naturels, les déplacements, l'économie, les équipements... ;
- **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** : pièce centrale du PLUi-H, il constitue la « colonne vertébrale » du projet. Il formalise à partir des

enjeux identifiés lors de la phase précédente, les choix, objectifs et actions à porter pour le développement du territoire dans les années à venir ;

- **La traduction réglementaire** : il s'agit de mettre en place des règles pour permettre la réalisation des objectifs formalisés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, en définissant entre autres « où et comment construire » ;
- **La validation et l'approbation** : Après une première validation en conseil communautaire (arrêt), le projet sera une dernière fois soumis à consultation aux citoyens au travers d'une enquête publique, ainsi qu'aux personnes publiques associées (Etat, Région, Département, territoires limitrophes, chambres consulaires). Le projet est ensuite approuvé par le Conseil Communautaire. **C'est à partir de ce moment qu'il devient légal et opposable à l'ensemble des autorisations d'urbanisme.**

Une démarche partagée

L'élaboration du PLUi-H doit être le moment privilégié pour organiser un débat avec la population et les élus des communes d'Aunis Sud quant à la nature et aux objectifs du projet mais également les associer pleinement à la démarche en instaurant un dialogue continu. Pour cela, la Communauté de Communes Aunis Sud mettra en place des dispositifs d'information et d'échanges qui vous seront communiqués au fur et à mesure de l'avancement de la démarche : mobilisez-vous !

Résultats de l'enquête de recensement 2016

Lors du dernier recensement de janvier/ février 2016, il a été recensé **751 habitants à Virson**. La commune compte **306 logements d'habitation** dont **30 logements occasionnels ou vacants**. Pour comparaison, les résultats du recensement de 2011 étaient de 739 habitants pour 296 logements d'habitation dont 16 logements occasionnels ou vacants. La population se stabilise depuis plusieurs années. Virson connaît comme toutes les communes de sa catégorie la crise de l'immobilier, même si une légère reprise semble s'amorcer. En effet, depuis le recensement, plusieurs habitations déclarées vacantes ont trouvé preneurs.



ESN/SO – CSN POITIERS

Depuis la suspension du service national, le **recensement est obligatoire et universel**. Il concerne garçons et filles dès l'âge de **16 ans**, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale.

Dans le cadre de la modernisation de l'Etat, vous avez également la possibilité de faire cette démarche en ligne (**e-recensement**) sur le site www.service-public.fr/papiers-citoyenneté puis « **recensement, JDC et service national** ».

L'attestation de recensement délivrée par la mairie, (soit à la mairie, soit dans le coffre-fort via internet) est obligatoire pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'état.

RETROUVER « MA JDC SUR MOBILE » EN UN CLIC SUR SMARTPHONE APPLE OU ANDROID (App Store ou Google Play)

Après avoir effectué la **Journée défense et citoyenneté (JDC ex JAPD)**, en principe l'année suivant le recensement, soit aux environs de 17 ans ½, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JDC, également obligatoire à toute inscription.

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Pour tous renseignements relatifs à ce rendez-vous, vous pouvez également consulter le site du Ministère de la Défense : www.defense.gouv.fr/jdc

Vous pouvez prendre contact auprès du CSN de Poitiers

Mail
csn-poitiers.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Téléphone
05.49.00.24.69

Courrier
Centre Du Service National De Poitiers
Quartier Aboville - BP 90647
86023 POITIERS CEDEX



Assainissement collectif

Le projet d'assainissement collectif avance au rythme prévu. Le dossier loi sur l'eau a été déposé par le Syndicat des Eaux de Charente-Maritime courant novembre 2016. Le Syndicat des Eaux attend maintenant l'avis favorable des services de l'Etat.

Sur le terrain acquis par le Syndicat des Eaux pour l'implantation de la station d'épuration, un piézomètre a été installé afin de pouvoir contrôler la hauteur de la nappe phréatique.

Le choix retenu pour la station d'épuration est un filtre planté de roseaux qui permet de filtrer et épurer de manière naturelle les eaux usées avant rejet dans le milieu naturel.

Les travaux devraient débuter fin 2017 ou début 2018, en fonction de la date à laquelle l'autorisation aura été délivrée par les services de l'Etat.



Une réunion publique sera organisée par le Syndicat des Eaux pour présenter aux Virsonnais concernés, le projet d'assainissement collectif pour le bourg de Virson. Cette réunion précédera de quelques mois le début des travaux qui vont s'échelonner sur plusieurs années et qui se feront par tranches.

La première tranche débutera par la construction de la station d'épuration simultanément avec les travaux de raccordement du lotissement « Les Coteaux de Virson » et le raccordement du vieux bourg.

Pour les tranches suivantes le programme n'est pas définitivement arrêté.

Cyclad

tous les déchets ont de l'avenir

Depuis le 3 octobre 2016, la fréquence de collecte des ordures ménagères a changé :

- les bacs **noirs** sont ramassés 1 semaine sur 2 le lundi
- les bacs **jaunes** sont ramassés tous les mardis

Ce changement a été mis en place pour inciter le tri sélectif

Désormais, tous les emballages se trient. Dans le bac jaune, vous pouvez mettre les sacs et sachets plastiques (sacs de caisse, de congélation, de pain de mie, de fromage râpé ...) ainsi que tous les films (alimentaires, protection de journaux et de publicités, protection de pack d'eau et de lait...). De ce fait, dans votre poubelle noire, il ne reste plus grand chose : produits d'hygiène, mégots, petits objets cassés...

cyclad

Tous les déchets ont de l'avenir



Pour le bac jaune, il faut mettre les recyclables en vrac sans les écraser. Par contre, dans le bac noir, les ordures ménagères doivent être disposées dans des sacs fermés.

Il faut penser à sortir ses bacs la veille du jour de la collecte, bien positionnés à l'endroit qui a été indiqué par la personne qui a remis les bacs.

Le propriétaire ou le locataire du lieu est chargé de laver régulièrement ses bacs pour éviter les mauvaises odeurs.

Pensez bien à rentrer les bacs chez vous le plus tôt possible une fois la collecte effectuée.

Les bacs sont **sous votre responsabilité**. Ils ne doivent pas rester sur le trottoir ou en bordure de route une fois vides. Ils risquent de gêner les piétons ou de causer un accident. **Votre responsabilité** serait alors **engagée**.

Pour toute question concernant :

- le tri et le compostage : **Cyclad 05 46 07 16 66** ou contact@cyclad.org
- les bacs : **0 800 944 810** ou bacs@cyclad.org

T.P.

STOP PUB

Moins de prospectus dans sa boîte aux lettres c'est possible

Chaque année, 850 000 tonnes de courriers non adressés

Nos boîtes aux lettres se trouvent souvent remplies par des prospectus, des publicités, ou des journaux gratuits. Ces courriers non adressés correspondent en moyenne chaque année à 31 kg par foyer. Les imprimés publicitaires représentent 80% de ces quantités, les journaux gratuits d'annonces 13% et les publications des collectivités locales, 7%.

Pour ceux qui ne lisent pas les imprimés non adressés, et désirent ne plus les recevoir dans leur boîte, il est possible d'apposer sur sa boîte aux lettres un autocollant ou une étiquette, mentionnant le refus de recevoir ces imprimés. Ces autocollants mentionnent en général le souhait de continuer à recevoir l'information de sa collectivité.

Pour les personnes qui souhaitent diminuer le volume de leurs déchets papiers, des autocollants sont disponibles en mairie.



Brûlage interdit

Régulièrement des personnes demandent l'autorisation de la mairie pour faire brûler des déchets verts.

Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre. Les déchets dits « verts » produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

Il est donc interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de la pelouse
- les feuilles mortes
- les résidus d'élagage
- les résidus de taille de haies et d'arbustes
- les résidus de débroussaillage
- les épiluchures.

Des solutions existent :

- le compostage individuel
- le broyage des branchages
- le broyat, comme les tontes peuvent être utilisés en paillage
- le dépôt en déchetterie (Aigrefeuille, le Thou, pour les plus proches)

Outre la gêne pour le voisinage et les risques d'incendie que cela génère, la combustion à l'air libre des végétaux est fortement émettrice de polluants, particules fines et produits toxiques ou cancérigènes

Ainsi, aucune autorisation de brûlage allant à l'encontre du règlement sanitaire départemental ne sera délivrée par la mairie.



T.P.

Chiens errants

Rappel aux propriétaires de chiens :

DIVAGATION DES CHIENS

La présence de chiens errants ou en état de divagation devient un problème de plus en plus fréquent sur le territoire de la commune et en particulier dans le bourg. Il semble nécessaire de rappeler aux propriétaires de chiens qu'ils sont responsables des dommages causés par leur animal qu'il soit sous leur garde ou qu'il se soit échappé ou égaré. (Article 1385 du Code civil).

La divagation des chiens est interdite sur la commune (article L211-23 du Code Rural). Tout contrevenant est passible d'une amende et de la mise en fourrière de son animal.

Pour la sécurité de tous, merci de respecter cet avis.

Selon l'article L211-23 du Code rural :

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres."

VIRSON, TERRE SAINNE

Après-midi Eco-citoyen

Samedi 30 avril 2016, les Virsonnais étaient invités à participer à un après-midi Eco citoyen.

Au programme : désherbage, nettoyage, entretien et petites plantations, sans utilisation bien sûr de produits phytosanitaires. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la réduction d'utilisation de ces produits nocifs pour la santé et pour l'environnement. La commune est en effet engagée depuis plusieurs années maintenant dans la « Charte Terre Saine » et se prépare à l'échéance du 1^{er} janvier 2017 qui interdira l'utilisation des produits phytosanitaires pour les collectivités.

Les participants sont donc venus avec leurs outils de jardinage : binettes et brouettes.

Certains automobilistes traversant le bourg de Virson un peu surpris de voir des personnes en gilet fluo nettoyer le bord des rues un samedi après-midi, leur ont adressé des signes d'encouragement.

Ce fut aussi l'occasion de planter quelques arbustes du côté de la cantine et de fleurir les jardinières devant la Mairie et sur les ponts à l'entrée du village.

La bonne humeur des participants a transformé ce qui aurait pu être une corvée en partie de plaisir.

Pour clôturer la soirée, un apéritif dînatoire a été offert par la municipalité

Cette première expérience, initiée par la commission environnement, sera bien sûr renouvelée.



T.P.



Zéro phyto

TERRE SAINE



Phytoprotecteurs : ce qui change en 2017 pour les collectivités. Depuis le 1er janvier 2017, il est interdit d'employer des produits phytoprotecteurs dans les espaces verts, promenades, voiries. Cette réglementation répond à des enjeux de santé publique, de qualité de l'eau, et de maintien de la biodiversité.

Et pour les particuliers, la vente des produits phytoprotecteurs en libre-service n'est plus autorisée en 2017. La commercialisation, la détention et l'utilisation des produits phytoprotecteurs seront interdites à partir de 2019.

Depuis 2009, notre commune a devancé cette mesure sous l'impulsion de son ancien Maire, Mr Georges Delbecq, en s'impliquant dans la charte Terre Saine qui prônait la réduction de l'emploi des produits phytoprotecteurs dans les espaces publics. Un plan communal fixait les priorités en matière de traitement. L'agent polyvalent sensibilisé sur l'évolution réglementaire, sur les pratiques alternatives plus écologiques a de plus en plus recours au désherbage mécanique.

S'habituer à plus d'herbes sauvages

La gestion différenciée des espaces publics est plus que jamais d'actualité avec l'établissement de priorités en matière de désherbage. Les habitants doivent s'habituer à voir à certaines périodes de l'année plus d'herbes « sauvages » sur les trottoirs. Si pour les uns, leur présence est considérée comme

un manque de propreté, pour d'autres elles contribuent à la biodiversité et font partie de notre patrimoine naturel. Comme pour toutes choses, il s'agit de trouver le bon équilibre et apprendre à mieux connaître les vertus de ces plantes.

L'entretien, c'est l'affaire de tous

Le règlement sanitaire départemental type précise (art.32) que les propriétaires et occupants d'immeubles sont tenus dans le cadre de leurs obligations respectives d'un entretien satisfaisant des bâtiments et de leurs abords. La participation citoyenne constitue donc un bon compromis entre une élévation significative du coût de l'entretien et le maintien d'un état d'entretien satisfaisant, sans produits chimiques et laissant un développement maîtrisé des herbes « sauvages ». L'agent communal ne peut pas être partout à la fois et la participation de chacun est essentielle pour assurer un entretien régulier.

Fleurissement des rues

Une des solutions alternatives au recours aux pesticides est le fleurissement des trottoirs et pieds de mur. Il contribue à limiter les mauvaises herbes et à embellir nos villages. Là encore, il faut être prudent car certaines espèces sont invasives et il est très difficile de les éliminer par la suite. Donc, mieux vaut demander conseil avant de semer.

T.P.



AUNIS2I

Aunis2i est une association créée en 2000, qui par ses chantiers, permet à 40 ou 50 personnes par an, en situation de précarité, de s'insérer par le travail, sur le territoire du Pays d'Aunis.

Aunis2i propose différents ateliers :

- Les ateliers animation :
 - tout l'été Lud'aunis à Aigrefeuille
 - festivals du jeu
 - animations de fin d'année
- les locations de jeux, de décors, de structures gonflables, de costumes.
- les ateliers bois, fabrication à base de palettes de tables basses, de fauteuils d'extérieur, de jardinières, de meubles bibliothèque, d'étagères, de créations originales (carrelet en bois, affûts de canon, roulotte,...).
- Les ateliers peinture : décors pour des spectacles, des représentations théâtrales, des fresques murales, des peintures sur mobilier, des peintures décoratives sur vitrines.



Fresque colorée devant notre école maternelle, en harmonie avec les buses fleuries implantées à divers endroits du bourg

N'hésitez pas à leur rendre visite, et leur commander des objets de leur fabrication.

Les ateliers couture : conception de vêtements uniques (costumes, déguisements, vêtements, tapis d'éveil, livres tissu, ...) ; fabrication sur mesure des répliques de vêtements d'époque (pour le théâtre, les reconstitutions historiques, le cinéma ou pour l'un de vos projets) ainsi que des créations originales.

Samedi 23 avril 2016, sur la plaine de jeux, sous le tivoli ou dans la salle municipale, le conseil municipal a organisé une journée de jeux pour les enfants « Anim'jeux », en collaboration avec Aunis2i qui s'est chargée d'animer cet après-midi. Ils ont proposé différents ateliers avec leurs jeux géants en bois, sur le thème du cirque. L'association des parents d'élèves L'AP3E a régalié les petits et les grands avec des gâteaux et des confiseries.

V.F.



Centre d'Animation et de Citoyenneté

5 rue Jean Philippe Rameau, 17700 SURGERES
Tél. 05.46.07.16.39 – n° siret : 401 053 426 00029

Vous aimez chinez ?

Vous souhaitez trouver des vêtements, de la vaisselle, du linge, des meubles, des livres, des CD... à petits prix ?

Venez nous rendre visite à la Boutique solidaire du CAC « BOUTICAC » à Surgères, 1 rue Olivier Brillouet. Cette friperie fait partie du Centre d'Animation et de Citoyenneté, centre social du territoire Aunis Sud.

Les heures d'ouverture sont :

Le mercredi	14 h – 18 h
Le jeudi	14 h – 18 h
Le vendredi	14 h – 18 h
Le samedi	10 h – 12 h 30

L'entrée est libre. Cette boutique est pour tous. Il suffit d'être adhérent (2 € pour l'année). Si vous souhaitez simplement passer un moment convivial, venez prendre un café, c'est possible !!!

Vous pouvez aussi participer à la vie de cette boutique solidaire en faisant des dons ou/et en devenant un bénévole actif. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Alors venez nous voir !!!

Coordonnées :	CAC :	05.46.07.16.39
	BOUTICAC :	05.46.41.02.25
	Retrait de meuble :	07.71.17.30.96

Les travaux de la commune

L'atelier communal

La gendarmerie, dans son rôle de prévention, a effectué des rencontres avec les mairies afin de faire le point sur les risques de vols. En effet, plusieurs ateliers communaux voisins ont été cambriolés à plusieurs reprises. C'est pourquoi l'atelier de la commune a été sécurisé : les fenêtres ont été changées et remplacées par des ouvertures sécurisées (vitrage anti-intrusion, barreaux et volets roulants). La mise en place d'une alarme vient compléter cette installation.



L'église

Les communes se doivent d'entretenir leur patrimoine. Ainsi l'Eglise « Notre Dame de Virson » avait besoin d'une nouvelle toiture. Les derniers gros travaux datant de l'hiver 1956 (consolidation du plafond avec des poutres métalliques et remaniement de la toiture) avaient provoqué quelques changements dans les habitudes. A cette époque les messes qui avaient lieu toutes les semaines se déroulaient, le temps des travaux, au château des Granges. Certains habitants, enfants à l'époque, comme Monsieur Briaud Michel s'en souviennent d'autant plus qu'ils allaient à l'issue des cérémonies glisser sur l'étang du château pris par les glaces.

Cette fois pas de glace mais plutôt beaucoup de soleil puisque les travaux ont eu lieu en juillet. Afin de conserver le cachet de l'Eglise, le même style de tuile a été utilisé. La charpente a, quant à elle, subi un traitement antiparasitaire préventif. La sacristie et le bâtiment attenant ont aussi vu leur toiture refaite.

La chaudière

Les bâtiments communaux (mairie, bibliothèque, cantine, école) sont chauffés depuis 2003 par une chaudière à bois déchiqueté. Après 13 ans de bons et loyaux services la chaudière méritait un nouveau foyer. C'est chose faite depuis le mois d'octobre.



La passerelle

Pour les amateurs de marche, il est désormais possible de rallier l'église depuis l'entrée ouest de Virson sans passer par la route de La Rochelle via la rue Auguste Gouineau. Une passerelle permet maintenant d'enjamber le cours d'eau « le vieux bief ». On peut ainsi passer du verger communal au champ des noyers et se retrouver devant l'église.

C'est un samedi matin que « l'équipe de maçons » s'est retrouvée pour couler le béton. Par la suite l'employé communal a posé une rambarde en bois pour sécuriser le tout.

C'est au cours de la randonnée des « Archers virsonnais » que celle-ci a été utilisée pour la première fois.



Un grand merci à « l'équipe des maçons » bénévoles ainsi qu'à Mr Schmith.

R.M.

Travaux de voirie

Des travaux de voirie ont été réalisés avec le Syndicat Départemental de la Voirie. La priorité a été donnée cette année au secteur du Bois de l'Encens.

Tout a débuté au printemps par la pose de bordures et de caniveaux sur le chemin de Maillezaïs. Ensuite, la route qui remonte jusqu'au Moulin Bonnet a été scarifiée et gravillonnée. Tous les habitants du Bois de l'Encens sont satisfaits, le village a ainsi retrouvé un meilleur cadre de vie.

La réalisation de 5,400 km de débarnage sur la route de St Vincent, La Sergenterie et le Chemin des Granges a aussi été effectué, mais à l'automne cette fois-ci.



Le débarnage a pour but de faciliter l'écoulement des eaux de pluies vers les champs et de permettre que celle-ci ne stagne pas sur la chaussée, provoquant avec le temps, des nids de poules. Néanmoins, ces travaux de débarnage viennent en amont et en prévision des voies qui seront à refaire l'an prochain ou dans deux ans.

Les « programmes voiries » de notre commune pèsent lourdement sur notre budget mais ceci reste un mal nécessaire. L'entretien des routes et des chemins restera une priorité pour la municipalité et, même si tout ne va pas assez vite au goût de certains, sachez que la réfection d'une route coûte en moyenne 50 € du mètre linéaire. Alors, avec 16 kilomètres de voies sur la commune, le calcul est vite fait et tout ne peut pas se faire en même temps !

V.P.

Salle polyvalente

La salle des fêtes de la commune n'est plus fonctionnelle. Elle a fait son temps et n'est plus louée depuis de nombreuses années. Vu sa structure et vu son état de vétusté, une restauration n'est pas envisageable.

C'est la raison pour laquelle une étude de faisabilité a été demandée à la SEMDAS pour la construction d'une salle polyvalente.

Cette salle polyvalente se ferait en lieu et place de l'actuelle salle qui serait détruite. Ainsi la nouvelle salle serait desservie par les réseaux existants. Elle serait chauffée grâce à la chaudière à bois décheté et des parkings existent déjà à proximité.

C'est un projet important dont le coût est élevé mais il répond à une nécessité.

Ce nouvel équipement public sera un lieu d'animation et de convivialité ouvert sur la plaine de jeux. D'un usage polyvalent, il sera salle de réception: cérémonies, banquets, fêtes familiales, rencontres associatives..., salle de représentation: spectacles pour l'école, activités ludiques et culturelles, salle de réunions: réunions publiques, réunions d'associations...

Madame la Sous-Préfète de Rochefort est venue sur place visiter l'actuelle salle. Elle a constaté la pertinence du projet: "un projet raisonnable, bien dimensionné à l'échelle de la commune".

Les services du Département ont aussi été consultés et sollicités.



Une réunion avec la trésorerie a confirmé notre capacité à pouvoir financer ce programme.

Le Conseil Municipal s'est donc prononcé pour le lancement du projet lors du Conseil Municipal du 19 décembre 2016. Les dossiers de demandes de subventions vont être déposés début 2017.

Si ce projet a été souvent abordé depuis le début de ce mandat, il est évident qu'il ne peut se faire en un clin d'œil, il demande de la réflexion et une étude approfondie sur le financement.

Ce nouvel équipement public sera un atout supplémentaire qui valorisera l'image de notre commune et contribuera à créer du lien social.

T.P.

Jardin du Souvenir



Dans le cimetière, le Jardin du Souvenir est terminé depuis novembre 2016. Les cendres des défunts incinérés peuvent donc y être dispersées. Une plaque en bronze à la charge des familles sera apposée sur la stèle. Elle mentionnera le nom, prénom, année de naissance et année de décès du défunt. Un registre des personnes dont les cendres auront été dispersées dans le Jardin du Souvenir sera tenu en mairie.

Le jardin des urnes est situé à proximité. Les familles peuvent y acheter une concession pour y faire construire une cavurne de 50 x 50 cm dans laquelle les urnes des défunts seront déposées.

Prix des concessions traditionnelles:

60€ le M2 pour 50 ans soit 120€ pour 2M2
55€ le M2 pour 30ans soit 110€ pour 2M2

Prix des concessions pour cavurne:

90€ pour 30 ans - La taxe de dispersion des cendres est fixée à 30€



Octobre Rose



Comme l'an dernier, la municipalité participe à l'action Octobre Rose pour soutenir l'association **LUCIDE 17** dans son action de sensibilisation au dépistage organisé du cancer du sein.

Cérémonie du 11 novembre 2016



Le 11 novembre 2016, les élus et la population se sont retrouvés devant le monument aux morts pour la commémoration du 98ème anniversaire de l'armistice de 1918.

Ce rassemblement avait cette année un caractère exceptionnel. En effet, nous avons eu le plaisir d'accueillir pour la première fois la chorale d'Aigrefeuille « A Travers Chants » pour animer cette cérémonie.

Bibliothèque

Samedi 19 novembre 2016, les bénévoles de la bibliothèque « Mille et un livres » ont organisé une journée portes ouvertes. Cette journée s'adressait en particulier aux enfants avec au programme lecture de contes et ateliers créatifs. Si la fréquentation du matin a été plus importante qu'à l'habitude, peu d'enfants ont participé aux différentes animations. Pourtant, les enfants présents avec leurs parents ont apprécié les lectures de contes ainsi que les ateliers manuels. Ils sont repartis avec des petits objets de décoration de Noël confectionnés avec l'aide des bénévoles.

Il est regrettable que les parents aient privé leurs enfants de ces animations qui ont tant plu aux quelques enfants présents et qui, au moment de partir, auraient bien aimé rester plus longtemps.

Ces portes-ouvertes étaient aussi l'occasion de faire découvrir aux enfants les livres et la lecture. Il est étonnant, que les parents tant attachés à la remise des prix aux enfants lors de la fête des écoles, ne les amènent pas à la bibliothèque pour une telle manifestation.

C'est pourtant l'occasion rêvée pour leur donner le goût de la lecture et leur faire découvrir de nouvelles histoires.

La bibliothèque est un lieu de convivialité où les bénévoles vous accueillent avec le plus grand dévouement.

Un grand merci aux bénévoles et à tous ceux qui, en participant à ces portes-ouvertes, leur ont témoigné la reconnaissance de leur engagement.

T.P.



Toute l'équipe des bénévoles de la Bibliothèque municipale *Mille et un Livres*, Catherine, Monique, Françoise, Colette, Delphine, Cécile, Christine, Olivier et Jean-Claude, vous accueille le jeudi de 16h30 à 18h30 et le samedi de 10h à 12h.



Continuez à nous rendre visite, ou dépêchez-vous de venir faire notre connaissance ! Tous les prêts sont gratuits, alors ne vous privez pas du bonheur de lire !

Des achats de livres sont faits régulièrement et le bibliobus passe 2 fois par an.

Christine, bénévole, vient de terminer sa formation à la gestion d'une bibliothèque. Cette formation, qui a eu lieu à Saintes, a duré 6 mois et elle est la condition indispensable pour bénéficier du passage du bibliobus.



Nous recevons les enfants de la maternelle pour un moment de lecture le mercredi matin et le jeudi après-midi.

Les assistantes maternelles viennent avec leurs petits bouts le mardi matin.



Pour tous renseignements, suggestions en dehors des permanences, vous pouvez nous contacter à cette adresse mail : biblio-virson17@outlook.fr

Départ à la retraite

Le 1er juillet 2016, Mme Claudie Lignerou a fait valoir ses droits à la retraite après une longue carrière de 29 années au sein de la mairie de Virson, Recrutée comme secrétaire de mairie, le 1er janvier 1987 par Mr Serge Marchand, elle a ensuite travaillé 25 années auprès de Mr Georges Delbecque, avant de terminer sa carrière à mes côtés.

Durant toutes ces années, Mme Lignerou a fait preuve d'un très grand professionnalisme. Sa rigueur, son engagement, sa disponibilité et ses connaissances professionnelles étaient très appréciées au sein de notre collectivité.

Mme Lignerou a toujours secondé le premier élu de la commune dans l'exercice de ses fonctions avec la même conscience professionnelle, un profond sens du devoir et une discrétion irréprochable.

Ce sont sans nul doute toutes les qualités premières que l'on attend d'une secrétaire de mairie.

Après toutes ces années passées au service de notre commune et de ses concitoyens, Mme Lignerou représentait la mémoire vive de notre collectivité.

Mme Lignerou peut être fière du travail qu'elle a accompli.

Au nom de la commune, du Conseil Municipal et des Virsonnais, je lui souhaite une longue et belle retraite auprès de sa famille.

T.P.

Madame Aurélie Boulan remplace Madame Lignerou au secrétariat de la mairie depuis septembre 2016.



Repas des aînés



En cette fin novembre, a eu lieu le traditionnel repas des aînés.

Nos « aînés » sont ravis de se retrouver pour passer un moment chaleureux ensemble, papoter de tout et de rien, prendre des nouvelles des uns et des autres, tout en dégustant le bon repas préparé par le traiteur, Monsieur Gardelle.



Et cette année, un petit plus, monsieur Carlos Gaspar, a interprété quelques morceaux de guitare à la fin du repas. Merci à lui.

C. C.

Concert

C'est avec beaucoup de plaisir que nous avons de nouveau reçu la chorale « A Travers Chants » d'Aigrefeuille pour le concert du 10 décembre dans l'église.

Comme d'habitude, les chanteurs nous ont interprété des chants gospel, des chants traditionnels et de Noël. Tout y était pour passer un agréable moment.



Les boissons chaudes et les pâtisseries ont terminé la soirée.

Tout le monde est reparti avec encore un petit air dans la tête et le plaisir d'avoir passé une bonne soirée.

C. C.

Pique-nique du 14 juillet

Convivialité et bonne humeur



À l'école maternelle...



Contes et loups vont marquer cette nouvelle année scolaire.

Nous avons profité du spectacle offert par la mairie de la compagnie Billenbois, intitulé "mademoiselle Vermillon". Cette adaptation du Petit Chaperon Rouge introduisait dans ses décors des oeuvres picturales inspirées de Chagall, Van Gogh, Botero, Mondrian, Magritte...

Dans le même thème, une séance cinéma pour toute l'école avec la projection de "Loulou" a été proposée fin octobre dans la salle de motricité. Il ne manquait que le pop-corn et peut-être un vrai écran..

Après la fiction, les élèves iront observer dans l'année le loup dans son habitat naturel au zoo de Chizé, et pourront l'observer de près au muséum d'Histoire Naturelle. Nous étudierons également des contes à la médiathèque et peut-être au chateau de Crazanne..?

Outre les légendes, les enfants profitent de la nouvelle piste cyclable dans la cour de récréation afin de s'entraîner à suivre un parcours et découvrir quelques éléments

de sécurité routière, mais c'est aussi pour s'amuser !!

N'oublions pas nos rendez-vous annuels avec tout d'abord la récolte des pommes au verger de Virson en septembre dernier (desserts pour parents et élèves ont pu être réalisés..!), poursuivie par la visite du Père Noël où toutes les familles étaient conviées au goûter réalisé par les élèves. Le carnaval, quant à lui, se déroulera le vendredi 7 avril pour rassembler à nouveau petits et grands... déguisés ! Cette année se terminera alors (généralement le dernier samedi de juin) avec la traditionnelle fête des écoles où les enfants proposent un spectacle devant une foule de parents.. très impressionnant ! Mais la kermesse permet alors de relâcher la pression et de profiter pleinement de cette journée.. on oublie tout avec pistolets à eau, ballons et autres jeux gagnés !

Maitresse Emmy



Les ATSEM et l'équipe enseignante



VIRSON, l'école maternelle prend des couleurs

Avec l'arrivée des beaux jours, l'école maternelle de Virson a pris des couleurs. La municipalité a fait réaliser une fresque sur le mur de l'école côté rue de la Rochelle.

Cette fresque murale réalisée par l'atelier peinture de l'association d'insertion « **Aunis 21** » représente des élèves en train de jouer, reliés entre



eux par des mains d'enfants multicolores. Elle rappelle les couleurs et les motifs de la plaque portant l'inscription de la devise « Liberté-Egalité-Fraternité ». Les peintres ont su intégrer celle-ci au beau milieu de leur dessin.

Ce travail d'artistes redonne vie à ce grand mur blanc et attire l'oeil du passant.

Cette oeuvre est complétée par des crayons de couleurs géants plantés dans les parterres devant l'école.

T.P.

Cantine en fête

Tout au long de l'année, Brigitte Livoireau, membre de la commission restauration scolaire et Bérangère, la cantinière décorent la salle de cantine suivant le thème du moment : l'automne, Halloween, Noël, nouvel an chinois, Pâques... A chaque fois les enfants sont émerveillés et empressés de découvrir de nouveaux décors.



C'est la mi-décembre, la cantine s'est parée de ses décors de Noël. Bérangère, et Aline, son aide depuis trois ans, sont affairées à préparer les bûches de Noël. En effet, toutes les préparations sont réalisées depuis de nombreuses années en cuisine et Bérangère compose tous les ans, un menu de fêtes pour les enfants, à la veille des vacances de Noël.

Chaque enfant reçoit un petit sachet de chocolats étiqueté à son prénom et confectionné par Bérangère.

Toutes ces petites choses demandent



beaucoup de temps et d'énergie, elles peuvent paraître futiles aux yeux de certains ; mais elles contribuent à assurer le bien être des enfants. Ainsi, les enfants évoluent au sein de la cantine dans un milieu chaleureux, accueillant où ils se sentent en sécurité avec les adultes qui les accompagnent.

Toutes ces petites attentions portées aux enfants sont offertes par la municipalité

T.P.



AP3E

Retour sur la fête des écoles

L'AP3E, l'association des parents d'élèves des écoles de Virson-Bouhet-Chambon, a repris le chemin du regroupement pédagogique intercommunal (RPI). Son assemblée générale s'est tenue le 30 septembre.

Mais avant de vous présenter les projets pour cette nouvelle année, revenons sur le dernier événement de l'année scolaire 2015-2016 :

La fête des écoles

C'était le 25 juin sur la commune de Chambon, le soleil était au rendez-vous et les élèves, accompagnés de leurs familles, étaient nombreux.

Une fête des écoles un peu particulière, puisqu'elle a été l'occasion de remercier et de dire au revoir à Mme Carole Guigues, directrice de l'école de Bouhet et à Mmes Alexandra Masson, Isabelle Le Goff et Karine Barousseau, enseignantes de l'école de Bouhet.



Remise des livres offerts par la municipalité aux élèves de l'école de Virson

Après cette séquence émotion, les élèves de Virson et de Bouhet nous ont émerveillés avec leurs plus belles représentations et en fin d'après-midi ce fut au tour des élèves de Chambon. Lors de cet événement festif les 3 municipalités ont offert un livre à chaque élève de l'école de leur commune. Puis après une pause déjeuner bien méritée (avec possibilité de restauration sur place proposée par l'AP3E) ce fut pour les élèves le temps de la kermesse, également organisée par l'AP3E, avec les traditionnelles pêches à la ligne mais

aussi le jeu du buzzer, le jeu du billard, une slack-line ... et rapidement les élèves ont organisé une bataille de pistolets à eau (gagnés parmi les lots de la kermesse) XXL, pour le plus grand plaisir des petits et des grands.

L'équipe AP3E remercie tous les participants qui ont œuvré au bon déroulement de cette journée.



Kermesse AP3E - Pêche à la ligne - Jeu du Buzzer

L'an passé les bénéfices réalisés à l'occasion des actions et activités, mises en œuvre tout au long de l'année scolaire, ont permis à l'association de verser des subventions pour la totalité des projets présentés par les 3 écoles (pour l'école de Virson, sortie scolaire, de toutes les classes sur la Rochelle par train avec une visite de l'aquarium, réalisée le 11 février dernier).

Pour cette nouvelle année scolaire, nous vous attendons nombreux à l'occasion des événements organisés par l'AP3E :

- Vendredi 4 novembre : Boum des élèves sur le thème d'Halloween à la salle des fêtes de Chambon ;
- Dimanche 13 novembre : Bourse de l'enfance (vente de vêtements, jeux & jouets, articles de puériculture) à la salle des fêtes de Chambon ;
- Vendredi 9 décembre : Buvette du marché de Noël organisé par l'école de Bouhet ;
- Courant décembre : Vente de galettes des rois en partenariat avec la boulangerie Duboué à Aigrefeuille ;
- Courant février/mars : Vente de tickets de tombola à gratter ;
- Vendredi 24 mars : Remise des lots de la tombola et boum des élèves à la salle des fêtes de Chambon ;
- Samedi 20 mai : Chasse au trésor ;
- Courant juin (date à fixer avec les écoles) : Restauration et kermesse de la fête des écoles.

N'hésitez pas à venir consulter notre site et à nous contacter : ap3ecoles.wix.com/ap3e

Nouveau vous pouvez également rejoindre notre groupe (fermé) sur Facebook :



Martine Hauray, Présidente de l'AP3E

Virson s'anime

Petit aperçu des manifestations de l'année écoulée !

En **MARS**, Les Canepetières, groupe musical vendéen, ont fait retentir leurs cuivres dans l'église.

Ce concert fut apprécié de tous. Crêpes et tourtisseries, ainsi que les boissons chaudes ont réchauffé tout le monde à l'issue de cette représentation.



Petite Colette nous a quittés en mai dernier. Toujours présente lors des manifestations de l'association ! Malgré son âge, elle s'investissait et était ravie de se retrouver avec nous. Nous pensons à elle.

On n'oublie jamais une personne, on s'habitue seulement à son absence.



Le mois d'**AVRIL** voit arriver notre vide-grenier traditionnel.

La météo est toujours la hantise de tous les membres de l'association. Pour cette édition 2016, le soleil était avec nous le matin, les exposants et les visiteurs nombreux.

Puis vers 14h30, la pluie s'est invitée sur Virson. Ce qui a fait fuir tout le monde !

Il ne nous restait plus qu'à tout ranger sous les averses. Merci à tous pour votre énergie car cette manifestation en demande toujours beaucoup.



En **JUIN**, fête de la St Jean animée par le groupe vendéen Turbulences. La Cuisine du Soleil nous a préparé un Jambalaya. Tout le monde s'est régalé avant d'aller danser mais la soirée étant très fraîche, l'assistance ne s'est pas éternisée !



Cueillette des pommes en **SEPTEMBRE** sur le verger communal. Beaucoup de fruits. Pressage en Vendée, à Foussais-Payré. Très bonne année pour cette cueillette 2016 : 772 kg de fruits et 480 l de jus. Possibilité d'acheter ce jus de pommes 1,30 € la bouteille : Info au 05 46 35 47 03



REPAS AUTOUR des
Terrine Forestière
et sa gelée de Pommes
Paupiette de volaille
Pommes Duchesse et Pomme/Airelles
Fromages
Gaufrette Gourmande
Café
Samedi 5 novembre 2016

En **NOVEMBRE**, repas sur le thème de la pomme. Soirée conviviale et chaleureuse où l'on prend plaisir à se retrouver entre amis.



Les Petites Mains Virsonnaises

L'association de loisirs créatifs est ouverte à tous et toutes. Elle se réunit chaque jeudi après-midi de 14 h à 17 h 30 mn. à la salle des associations. Si vous voulez apprendre une spécialité, le tricot, le crochet, le serviettage sur verre, sur bois, les cartes 3D, la couture, rejoignez-nous.

Pour tout contact, vous pouvez nous joindre au 09 71 01 21 38 ou par mail : virsonnaise@free.fr

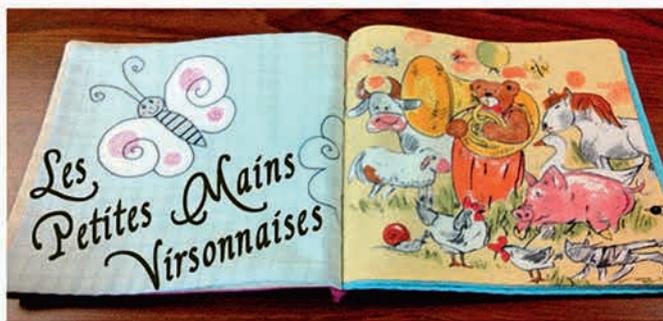
Comme chaque année, le 2^e samedi de décembre, L'exposition-vente de nos créations remporte toujours un vif succès.

Remerciement au public d'être venu nombreux et remerciement à la commune pour la salle d'exposition.

Nous avons une pensée pour notre amie Colette GAUDIN, qui nous a quittées en 2016.



Annie GASPAR.



Association « Mon Instant Détente »

"Depuis février 2016, l'association Mon Instant Détente propose des séances collectives de sophro relaxation. Un accompagnement axé sur la détente et le relâchement des tensions musculaires et de l'esprit, visant une amélioration globale du bien être.

Ce rendez-vous hebdomadaire est à la fois un retour vers soi et un instant de partage.

Une séance découverte et sans engagement est offerte. Les séances ont lieu à la salle des associations de Virson, les mardis 19h et mercredis 10h et 19h.

Contact et animation : Maryvonne Brunet 06 72 89 06 94"



Les Archers de VIRSON

Un bilan 2016 très positif... le club accueillait 30 licenciés au 30 août, jamais nous n'avions été si nombreux! Les archers se sont distingués sur les diverses compétitions organisées dans toute la région. Nous avons décroché de nombreux podiums départementaux et régionaux. Nos jeunes archers débutants ont progressé à vitesse grand V et aujourd'hui se retrouvent à exceller en compétition! Nous entamons la saison 2017 avec un effectif de 36 licenciés, de nouveaux débutants nous ont rejoints, ainsi que des archers confirmés. Les compétitions ont repris et vous pouvez suivre nos aventures sur le facebook du club: Archers de Virson.

Pendant cette année vous avez pu nous voir à la brocante de Virson, et peut-être avez-vous participé à notre marche semi-nocturne du mois de juin, 237 marcheurs étaient venus battre la campagne et déguster un repas convivial. Nous remercions d'ailleurs les archers de Virson et leur famille qui ont participé à cet événement, que nous reconduisons en 2017. Une vidéo est d'ailleurs en ligne sur notre site internet archersdevirson.clubeo.com. Si vous souhaitez découvrir notre sport, venez nous rencontrer les mercredis dès 16h30 et les samedis dès 10h à la salle des fêtes de Virson. Nous vous souhaitons une excellente Année 2017.

Pour info : la date de la randonnée sera le samedi 10 Juin 2017.

Les jeunes archers Kilian et Antoine sur le podium à La Rochelle ▶



ACCA Virson

Lors de la dernière assemblée générale du 10 juin 2016, nous avons procédé à l'élection et le remplacement d'un membre démissionnaire du conseil d'administration, Stéphane Bertaud remplace Valéry Tourtelot.

Composition du conseil d'administration

- Président, Jean Louis SENARD
- Vice-président, Sébastien THALEN
- Trésorier, Patrice TOURNEUR-CHAPITREAU
- Secrétaire, Damien FRANCHET
- Membres, Stéphane BERTAUD, Jacky TOURNEUR



Une démarche naturelle pour Lilou et son papa

Je renouvelle mon appel !

En prenant en charge l'un de nos abreuvoirs et mangeoires, vous améliorerez la vie des animaux sauvages dans les périodes de sécheresse et les périodes hivernales rigoureuses. Nous vous fournirons les graines.

Contactez nous : 06 52 23 04 20 / jeanlouis.senard@orange.fr

Pour la saison 2016, 2017 l'ACCA se maintient, ce qui porte le nombre à 40 chasseurs sur la commune cette année.

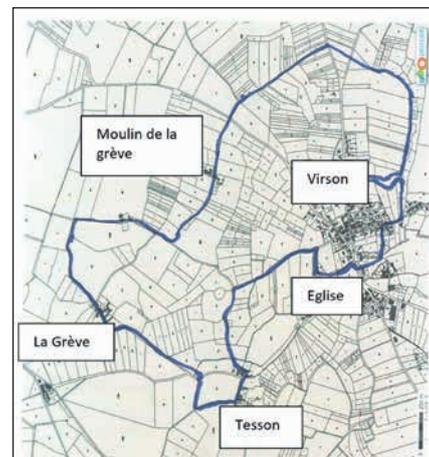
Vous voulez nous rejoindre ! Contactez nous. 06 52 23 04 20

Pour la deuxième année, l'ACCA a organisé une Rando, marche en matinée avec un quiz le long du parcours, qui a permis à une personne de gagner cette année un set barbecue pour avoir répondu aux 8 questions, et les 4

suivants ont eu un lot de consolation.

Cette marche a eu lieu le dimanche matin 28 août avec 150 participants et 140 au repas.

Les départs se sont échelonnés de 9h à 10h30 de la plaine de jeux, pour se terminer au même endroit. Après 8 ou 10 km, les participants se sont retrouvés autour d'un repas champêtre.



Tous les membres de l'ACCA vous adressent leurs meilleurs vœux pour l'année 2017

ACCA en St Hubert, Jean Louis SENARD

Fan Zone des Roulières



10 juin 2016 ▲
10 juillet 2016 ▶



20 h, dans la campagne virsonnaise, toutes les moissonneuses-batteuses et tracteurs rentraient dans les fermes. Quelques irréductibles continuaient la moisson. Depuis le début de la journée, une agitation inhabituelle flottait dans notre paisible village. Le rendez-vous nous était donné pour 20h30 à la Fan Zone des Roulières pour regarder le match final de la Coupe d'Europe 2016.

Tout avait commencé un mois auparavant quand mes beaux-frères proposent une soirée apéritif pour le match d'ouverture de cette Coupe d'Europe. Etaient présents la famille, puis les amis et pourquoi pas les voisins, pas moins de 45 personnes. Tout ce petit monde s'est retrouvé chez David et Sylvie apportant chacun sa spécialité. Après une victoire pour les Bleus, Sébastien nous lance à la cantonade « Si la France est en finale, tous chez moi ». Le défi était lancé !!



Merci les Bleus, un mois plus tard, nous voici tous réunis à nouveau autour d'une table, les yeux rivés sur le grand écran. La vive attention des supporters était à son comble jusqu'aux prolongations...

« BUT DU PORTUGAL »

A ce moment-là nous nous sommes rendus à l'évidence que c'était fini pour l'équipe de France et pour une soirée festive. Même si la déception était grande, ce rassemblement de toutes générations confondues était réussi et apprécié de tous.

V.P.

Taille des pommiers



Le 27 février 2016, l'association des « Croqueurs de Pommes » est venue faire la taille des pommiers du verger communal. Son Président, Monsieur Guy Jouinot, a profité de l'occasion pour donner un cours de taille des arbres fruitiers aux adhérents de l'association présents. Le groupe était très attentif malgré la froideur de cet après-midi d'hiver. Chacun a pu s'exercer à la taille des pommiers.



L'après-midi s'est terminé par une dégustation de jus de pomme du verger de Virson et du verger conservatoire de Taugon.

Les Croqueurs de pommes Aunis Saintonge - 3, place de la Mairie 17170 Courçon

Souvenirs, souvenirs...



En rangeant la boîte à souvenirs, je suis tombé sur une photo montrant les « anciens » invités au repas 1993 et j'ai pensé que cet article serait une bonne occasion pour dévoiler quelques us et coutumes.

Lors de mon premier mandat en 1989 les préoccupations du conseil municipal étaient surtout axées sur la célébration du bi centenaire de la révolution de 1789 et sur le projet d'agrandissement de l'école par une salle d'évolution (bâtiment vert du groupe scolaire).

Les conseillers en avaient presque oublié le repas des anciens et c'est Michou Briaud qui, lors d'un conseil, suggère la possibilité d'avoir recours à sa fille, Cécile, qui terminait son BTS au lycée hôtelier de La Rochelle.

La mairie possédait les couverts nécessaires, les anciennes tables feraient l'affaire, les chaises manquantes seraient prêtées par la commune voisine.

Qui fallait-il inviter ? D'abord les « aînés », cela va sans dire. Ensuite le personnel communal et les conjoints. Enfin les membres du conseil et les conjoints. Certains diront : mais pourquoi les conjoints ? En fait, c'est parce qu'ils étaient indispensables pour la préparation de la salle mais surtout pour le service. Le repas était préparé dans la cantine où chaque assiette était dressée pour être ensuite amenée à la salle des fêtes. Il fallait du monde pour servir vite et bien chaud. De plus, entre chaque plat, il fallait faire la vaisselle dans la cuisine de la salle des fêtes car la cantine n'était pas encore équipée de lave vaisselle et la cuisine de la salle des fêtes ne possédait pas de chauffe eau, il fallait faire chauffer l'eau

sur des « tripattes ».

Cécile Briaud, aidée de Jérôme Renaud, avait mené avec grand art tout le repas maîtrisant l'originalité des présentations et la qualité des mets servis. On en parle encore !

Après avoir tout débarrassé, tout nettoyé et tout rangé afin de ne pas laisser la salle en désordre, nous avons fait « le transport de pierres » pour rétribuer la cuisinière et son aide. Il s'agit là d'une vieille pratique du temps où les chemins communaux étaient empierrés par les administrés. Le « Trésor Public » connaissait bien ce moyen de paiement qui est tombé en désuétude. Un excellent repas contre des pierres !! Tout change.

Pour les années suivantes, nos deux cuisiniers ayant terminé leurs études, nous avons fait appel à Patrick Charrier qui officiait à la cantine du collège d'Aigrefeuille. La qualité des repas était toujours excellente et le service se faisait toujours par les conseillers et leurs conjoints. La vaisselle suivait... Cela devenait presque la routine, rompue par des petites attentions : une année le maire offrait une rose aux dames, une autre année la photo de groupe était offerte aux participants (photo de 1993), une autre année une petite animation musicale égayait l'atmosphère. Mais il ne fallait pas que cela dure trop longtemps car les anciens aiment échanger dans la bonne humeur.

Puis un lave vaisselle a été installé dans la cantine qui a bien allégé la tâche de nettoyage de la vaisselle mais pas la tourmente du service. Monsieur Charrier,

après de bons et loyaux services, a été remplacé par un traiteur qui terminait la présentation des assiettes à la salle des fêtes, l'essentiel avait été préparé dans son laboratoire. Notre cantinière n'avait plus la hantise d'un contrôle inopiné des services d'hygiène les lendemains des repas des aînés. En effet, plusieurs fois dans l'année, la cuisine de la cantine est soumise à des prélèvements, les frigos sont vérifiés, des échantillons des repas gardés plusieurs jours sont ramassés pour être analysés, jusqu'aux poignées de portes qui doivent être essuyées pour le contrôle bactérien ! Le traiteur, quant à lui, préférait utiliser son matériel ainsi que son personnel pour le service.

Fallait-il se montrer mesquin et demander une participation financière aux conseillers, au personnel communal et aux conjoints présents alors qu'ils se dévouent toute l'année pour le bien de la commune ? Fallait-il remettre en cause l'esprit du repas des aînés qui permet la convivialité et la reconnaissance pour les services rendus ? Ces repas sont des instants d'échanges avec les aînés qui connaissent ainsi les élus qui les représentent chaque jour.

Quand je lis certains propos sur le coût du repas des aînés et sur le soi-disant peu d'actions en faveur des enfants, j'évite de comparer le prix de revient du repas des anciens avec le total de la prise en charge annuelle d'une partie des repas des enfants de la cantine par la municipalité. En 2015 la municipalité participe pour 2,8 € quotidiennement, 4 jours dans la semaine pendant 36 semaines dans une année scolaire, **et il y a 70 enfants à la cantine !** Ce qui représente une vingtaine de repas pour les aînés.

Lors de mes mandats, quels que soient les choix retenus, je n'ai jamais senti de l'amertume ou de la jalousie chez nos aînés.

Au fait, j'écris bien « anciens » ou « aînés » et non « vieux » comme j'ai pu le lire le 5 novembre sur Virson autrement.

Mais je ne ferai aucun commentaire car je me souviens de ce que Verlaine disait des mots : « Fuis du plus loin la pointe assassine » et je terminerai par les paroles de la chanson de Patrick Topaloff : « J'ai bien mangé, j'ai bien bu, j'ai la peau du ventre bien tendue, merci petit Jésus ».

Georges Delbecque, maire honoraire.



« TAXI MOUETTES »

Découvrir le service

Qu'est-ce que le service TaxiMouettes ?

En complément des lignes régulières, le service à la demande TaxiMouettes est disponible dans tous les cantons du département (en dehors des agglomérations). Accessible à tous, il s'adresse aux habitants des zones rurales ou périurbaines non ou mal desservies par les lignes régulières.

Le transport est organisé en partenariat avec des artisans taxis et est programmé dans le cadre d'horaires prédéfinis pour chaque canton.

Comment cela fonctionne ?

- Consultez** votre fiche horaires TaxiMouettes ou **informez-vous au 0 811 36 17 17 choix n°3**, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h à 18h.
- Réservez votre voyage** : inscription et réservation au plus tard la veille de votre déplacement avant 16h00. Notre opérateur vous indiquera l'heure prévisionnelle de départ de votre domicile et vous confirmera l'heure d'arrivée de votre trajet. Pensez à réserver votre retour si besoin.
- Soyez prêt à votre domicile** : le jour donné, un véhicule viendra vous chercher et vous déposera au point d'arrêt que vous avez réservé. Réglez votre voyage auprès du conducteur.



Combien ça coûte ?

Le même prix qu'un ticket de car.

2,50€ le trajet

4,80€ l'aller-retour

3,80€ l'aller-retour pour les -26 ans

Tarifs Solidarité Transport*

1€ le trajet

1,5€ l'aller-retour

* Tarifs applicables uniquement sur présentation de la carte Solidarité Transport émise par le Conseil général de la Charente-Maritime : informations au 05 46 31 75 13.

Vous pouvez vous rendre à : (1)	Arrêts ou établissements de destination	Quels jours ?	A quelle heure ?	
			Arrivée à destination	Départ vers votre domicile
Surgères	Place de l'Europe - Place du Château Gare SNCF, Place Georges Brassens Epicerie Solidaire, Maison médicale Consultations PMI, Service Social Secours Populaire, Banque alimentaire Pôle Emploi EHPAD Val de Gères Commerces	Mardi	9h30	12h
		Mercredi	14h	17h
		Samedi	9h	11h 12h30
Aigrefeuille d'Aunis	Banque alimentaire Centre, Commerces	Mercredi	14h	17h
Rochefort	Gare SNCF, Hôpital, Roy Bry, Zone des Fourriers, Commerces	Jeudi	9h30	12h

(1) Minimum de 3 kms entre votre domicile et le lieu de dépose.

Les horaires sont disponibles sur www.lesmouettes-transports.com ou au **N°Azur 0 811 36 17 17**

Les horaires sont susceptibles d'être modifiés et ne sauraient constituer un engagement contractuel de la part de Keolis Charente-Maritime.

Les réservations sont assurées sous réserve de places disponibles.



A votre service

Artisans de Virson

MOUGON Stéphane Electricien	20, levée de Tesson	05 46 68 81 82 06 13 75 83 66
PLET Yohann Electricien	18, levée de Tesson	05 46 30 08 12 0546 30 08 13
IDEELEC Electricien	6, chemin de Forges les Haies	05 46 67 26 48 06 30 42 47 73
LIGNERON Emmanuel Menuisier	6, chemin de l'Avenir les Roulières	06 73 62 25 67
DUFAU Michel Peintre	2, chemin des Mottes le Bois de l'Encens	05 46 35 47 22 06 50 20 60 15
FRANCKOWIAK Pierre Peintre décorateur	13, chemin de Maillezais le Bois de l'Encens	06 78 51 30 70 pierre@id17.com www.id17.com



Infirmière

LE FRANCOIS Aurore
Infirmière Libérale Diplômée d'Etat
Soins à domicile ou au cabinet sur rendez-vous
7, rue Auguste Gouineau
06 62 38 28 84

Les commissions communales

Nouvelle composition des commissions communales suite aux démissions intervenues en 2016 :

Finances : Mr Pillaud, Mr Moreau, Mme Carcault, Mr Cinquin, Mme Franchet
Voirie : Mr Pillaud, Mr Moreau, Mr Penon, Mr Bonnaud, Mme Charrier
Batiments : Mr Pillaud, Mr Moreau, Mr Penon, Mr Bonnaud, Mr Bertin
Environnement : Mr Pillaud, Mme Carcault, Mme Livoireau, Mr Bertin, Mr Coussot
Affaires scolaires : Mr Pillaud, Mr Moreau, Mme Franchet, Mme Charrier
Cantine : Mr Pillaud, Mr Moreau, Mme Livoireau, Mme Ligneron Bérangère
Communication : Mr Pillaud, Mme Gaspar, Mr Cinquin
Animation : Mr Pillaud, Mme Carcault, Mme Franchet, Mme Livoireau, Mr Moreau



Dates à retenir

2 avril

Vide-grenier (Virson s'Anime)

23 avril et 7 mai

1^{er} et 2^{ème} tour de l'élection du Président de la République

20 mai

Chasse au trésor (AP3E)

10 juin

Marche nocturne (Les Archers Virsonnais)

11 et 18 juin

1^{er} et 2^{ème} tour de l'élection des Députés

17 juin

Cycle and Sound (CDC Aunis Sud)

1 juillet

Fête de la Saint Jean (Virson s'Anime)

Septembre

Marche gourmande (ACCA Virson)

Mi septembre

Cueillette des pommes et pressage (Virson s'Anime)

Mi novembre

Repas pomme (Virson s'Anime)

9 décembre

Expo vente de Noël (Les Petites Mains)

9 décembre

Concert dans l'église



Contre les vols de voitures et d'accessoires, les bons réflexes !

Prévenir les risques de vols

- En quittant ma voiture, je vérifie que les portes sont bien fermées. A l'arrêt, je ferme systématiquement mon véhicule à clé et je ne baisse pas les vitres.
- A l'arrêt, je ne laisse pas le moteur tourner, même si je m'absente pour une course rapide.
- Je ne laisse pas les clés sur le contact, même dans un lieu fermé (garage, cour, jardin).
- J'équipe ma voiture d'un système antivol électrique (anti-démarrage, alarme) ou bien mécanique (par exemple, une canne antivol). De nuit, j'évite de garer ma voiture dans les secteurs non éclairés.
- Je ne laisse jamais les papiers dans ma voiture : certificat d'immatriculation (carte grise), permis de conduire.
- Face au vol à la roulotte (vol en l'absence du conducteur)
 - j'appose sur les vitres les autocollants fournis avec l'alarme
 - je ne laisse aucun objet tentant qui puisse être vu de l'extérieur
 - je ne cache pas d'objet sous un siège, l'astuce est connue des voleurs
 - je conserve sur moi mes papiers, chèquiers, double de clefs, objets de valeur, je ne les laisse pas dans mon véhicule.
- Face au car-jacking (détournement de voiture en présence du conducteur)
 - je suis vigilant en cas d'accrochage suspect (lorsque les circonstances ne se prêtent pas à un accident).
 - je ne tente pas de résister à tout prix à l'agresseur.
- Face au vol à la portière (vol d'objets en présence du conducteur, par la vitre ou la portière)
 - en ville, je roule toujours portes fermées et vitres closes.
 - je cache mes objets de valeurs et place mes sacs, sacoches et vestes dans le coffre fermé.
 - je ne résiste pas en cas d'agression.

Dans tous les cas, j'alerte immédiatement la police ou la gendarmerie.

Lutter contre les pratiques malhonnêtes

Des particuliers, des bandes organisées ou certains professionnels cherchent à écouler auprès du public des accessoires provenant de vols et de trafics.

Pour lutter contre ce phénomène, chacun peut agir

- Je me méfie des pièces vendues à un prix nettement inférieur au prix du marché ; les acheter m'expose à des poursuites pénales, au titre du recel.
- Je privilégie un vendeur situé en France, ce qui garantit, en cas de litige, d'escroquerie ou d'abus de confiance, des voies de recours en

justice et des investigations plus faciles.

- Je demande au vendeur des garanties sur l'origine des pièces ou sur l'origine de la voiture (demande de facture ou de certificat d'immatriculation de la voiture).
- Sur les sites de petites annonces sur Internet, je me méfie d'un vendeur qui propose un trop grand nombre de pièces détachées ; cela peut indiquer un risque de trafic.
- Je suis vigilant vis-à-vis des pièces dont le numéro a été effacé, limé ou modifié, ainsi que des pièces dont l'étiquette d'identification a été retirée, arrachée, coupée ou falsifiée.
- Avant d'acheter une voiture, je demande les deux jeux de clé et vérifie leur fonctionnement.
- Je m'assure avant l'achat que le véhicule n'est pas gagé (certificat de non-gage disponible auprès de la préfecture).
- Si j e vends ma voiture :
 - je ne donne pas rendez-vous aux acheteurs potentiels à l'endroit où je la gare habituellement : cela empêche tout repérage préparatoire à un vol ;
 - si l'acheteur règle par chèque ou par chèque de banque, je me rends au guichet de ma banque pour l'encaisser en présence de l'acheteur : cela évite d'être victime d'une escroquerie.

Le recel est le fait de dissimuler, de détenir ou de transmettre une chose, ou de faire office d'intermédiaire afin de la transmettre, en sachant que cette chose provient d'un crime ou d'un délit. Le recel est passible de 5 ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende (article 321-1 du code pénal).

Réagir face à un vol

Je suis victime d'un vol, je facilite l'action des forces de l'ordre.

AVANT

Je garde une photocopie des documents concernant mon véhicule à mon domicile afin de permettre aux forces de l'ordre de renseigner rapidement le fichier national des véhicules volés.

APRÈS

- Lorsque je constate le vol de mon véhicule ou le vol d'accessoires, j'en informe rapidement le commissariat ou la brigade de gendarmerie la plus proche. Je dépose plainte dès que possible.
- Si je retrouve le véhicule volé ou si j'identifie des pièces détachées dérobées, je contacte immédiatement la police ou la gendarmerie et ne tente rien par moi-même pour récupérer ce qui m'appartient.

RÉSERVÉ ANNONCEUR

RÉSERVÉ ANNONCEUR